



Rétention de permis de conduire

Par **Helder**, le **30/11/2020** à **19:44**

Bonsoir,rnrnJ'ai eu une rétention de permis de conduire et j'aimerais bien savoir si j'ai le droit de conduire 72 h après en attendant la décision finale, car peut être que je n'aurais pas le droit pendant 6 mois (excès de vitesse) ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **01/12/2020** à **08:46**

Bonjour,rnrnLa réponse est NON sauf si le préfet n'a pas pris d'arrêté administratif vous concernant dans les 72 h de votre interception. Dans cette hypothèse, vous devrez demander la restitution de votre permis. En attendant, tant que vous n'avez pas récupéré votre permis, vous ne pouvez pas conduire.